

# LE CHIEN DE CONDUITE DE TROUPEAU



## Pas de dressage sans éducation

### POURQUOI ÉDUIQUER SON CHIEN ?

L'éducation est principalement un mode de communication verbale et gestuelle entre le maître (vous) et le chien : elle représente les moyens que vous allez mettre en œuvre pour apprendre à votre chien « un code de bonne conduite », tout en veillant à son bon développement physique et comportemental. L'éducation se distingue du dressage qui concerne uniquement le travail au troupeau.

Grâce aux l'apprentissages liés à l'éducation, vous pourrez :

- tisser une relation privilégiée basée sur la confiance et un respect mutuel ;
- devenir le référent de votre chien, tout en le mettant à l'écoute, et ainsi le faire obéir au moment voulu ;
- stimuler ses capacités d'apprentissage en favorisant les expériences positives ;
- le faire vivre en bonne entente avec les autres chiens et avec l'humain ;
- renforcer son lien de dépendance envers vous ;
- lui apprendre à se concentrer et à contrôler ses émotions ;
- le préparer à supporter les contraintes et donc un dressage futur (**pas de dressage sans éducation !**).



### QUELQUES REPÈRES INDICATIFS DANS LE TEMPS SELON L'ÂGE DU CHIEN

*variables selon la race et le tempérament du chien*

**A 12 semaines :**  
fin de la période  
de socialisation et  
début de la période  
juvénile (début de la  
puberté, le chien est  
un jeune adolescent)

**2 à 6 mois**

**Éducation hors troupeau** pour la mise en place d'un relationnel de qualité : familiarisation, apprentissage du rappel, des notions de bien et de mal, etc.

**Motivation au troupeau** : découverte des animaux dans des séances aménagées et pédagogiques en extérieur : le chien se « déclare ». Attention aux mauvaises expériences mémorisées dans cette période clé : vigilance en particulier aux animaux !

**Fin de la période  
juvénile à la  
maturité sexuelle  
(fin de la puberté,  
le chien est un  
adolescent)**

**6 à  
8-10-12  
mois  
(voire 18  
mois)**

**Hors troupeau** : les ordres de base hors troupeau sont acquis (maîtrise du jeune chien) et doivent être revus et patiemment entretenus, poursuite de la familiarisation.

**Au troupeau :**

- consolidation de la motivation aux animaux dans des séances aménagées et pédagogiques toujours en extérieur (ou chien encore à déclarer s'il s'agit d'une grande race ou d'un chien plus tardif),
- éducation - dressage au troupeau (ordres « rappel & STOP » si le chien est « déclaré »\*).

**8-10-12  
mois**

**Entretien des ordres d'éducation de base et poursuite du dressage au troupeau** : maîtrise du jeune chien en présence des animaux, premières sorties en libre sur un petit lot dans des conditions aménagées et pédagogiques en extérieur (apprentissage des ordres « amène », « droite » et « gauche »), premiers déplacements d'animaux faciles avec le jeune chien en rabatteur en extérieur.

**1 à  
2 ans**

**Atteinte progressive d'une maturité mentale**

*Votre chien deviendra mature sexuellement et physiquement bien avant de le devenir mentalement.*

**Au troupeau**, le chien cumule les expériences positives, début du travail dans des milieux confinés (bâtiments par exemple) vers 18 mois.

**Le chien est un  
jeune adulte**

**2 à  
4 ans**

**Utilisation dans des situations de plus en plus complexes**

**Au troupeau**, le chien peut commencer à travailler avec d'autres personnes, à condition qu'elles aient le « mode d'emploi », il est totalement opérationnel aux alentours de 4 ans.

**Le chien  
est adulte**

**4 à  
8-10 ans**

**Opérationnel pour effectuer le travail à la ferme** : pensez à la relève !

**Le chien  
devient sénior**

**Dès  
8- 10 ans**

**Pré-retraite puis retraite** : le chien devient progressivement moins performant physiquement et mentalement, il faudra alléger et adapter la charge de travail.

\* Attention à l'apprentissage d'un STOP trop tôt aux animaux, vous risqueriez de brider votre jeune chien et il pourrait ne pas développer ses aptitudes naturelles aux animaux (motivation, contrôle du mouvement, encerclement, etc.).

Retrouvez des conseils techniques et les contacts utiles par département sur la page web :

**www.prospairs.fr**

